

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19816**

Intitulé

MASTER : MASTER ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (Domaine : Droit, Economie, Gestion - Mention : Management)

Nouvel intitulé : Domaine DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention Management et Administration des Entreprises

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bordeaux	Président de l'Université, Recteur chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

310p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation , gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme peut exercer les activités suivantes :

- Diriger une petite, moyenne ou grande entreprise dans ses différentes dimensions (organisationnelle, humaine, commerciale, etc.) selon des objectifs de développement économique et de rentabilité financière ou selon les orientations fixées par les pouvoirs publics ;
- Conseiller et accompagner les dirigeants de l'entreprise dans l'élaboration de stratégies de transformation, d'adaptation et de conduite du changement ; concevoir les processus de changements organisationnels et managériaux (humains, technologiques, financiers, informatiques, démarche qualité, sécurité, etc.) selon les finalités attendues.

Pour mener à bien ces activités, le titulaire du diplôme a une connaissance approfondie :

- En comptabilité (générale, analytique) ;
- En droit (commercial, fiscal, des sociétés, du travail...) ;
- En finance (analyse, audit) ;
- En gestion économique et financière ;
- Des techniques de management et des techniques du dialogue social.

Il est capable de :

- Définir la politique générale (organisation, développement économique) et les orientations financières de l'entreprise ;
- Organiser et mettre en place les modalités de fonctionnement de l'entreprise ;
- Définir et superviser la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise ;
- Superviser les directions stratégiques d'une grande entreprise et organiser des échanges avec l'équipe de direction ;
- Définir la stratégie commerciale de l'entreprise et superviser les actions commerciales (prospection de nouveaux marchés, négociation de contrats) ;
- Gérer les moyens budgétaires et matériels de l'entreprise ou planifier les opérations financières ;
- Suivre et analyser les données d'activité d'un service ou de l'entreprise et proposer des axes d'évolution ;
- Mener des actions de communication/représentation auprès des acteurs de l'environnement socio-économique ; Communiquer et échanger des informations sur le bilan économique et social lors de commissions consultatives de l'entreprise ; communiquer les informations sur les résultats d'activité, les évolutions, les enjeux en interne ou à des partenaires ;
- Actualiser des informations professionnelles/réglementaires, participer à des instances représentatives (organismes consulaires, syndicats professionnels...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme peut travailler dans tous les secteurs d'activités.

Le titulaire du diplôme peut accéder à tous les types d'emploi dans le champ du management.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1301 : Direction de grande entreprise ou d'établissement public

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

Réglementation d'activités :

Les métiers auxquels prépare ce diplôme ne sont pas des activités réglementées.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'octroi du diplôme de Master « Administration des entreprises » s'effectue après une formation en 4 semestres. A l'Université de Bordeaux, il est recommandé de suivre le Master 1 « Management » pour accéder au Master 2 « Administration des entreprises ». Néanmoins les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire d'un Master 1 en Sciences de gestion et management ou encore en Sciences et techniques, Sciences humaines, Sciences sociales, Droit, Science politique, Lettres, Langues, Santé, Sciences de la vie et de la terre ou d'un diplôme équivalent. En Formation Continue, les candidatures sont ouvertes à toute personne titulaire d'un Master 1 en Sciences de gestion et management ou d'un diplôme équivalent. Le dispositif de Validation des Acquis Professionnels (VAP) peut permettre de candidater à la formation en l'absence du niveau pré-requis. Une sélection des candidats est effectuée sur dossiers à l'issue des deux premiers semestres par un jury qui peut être composé, outre du responsable de la formation, d'enseignants ou de professionnels

intervenant dans la formation.

M1 PARCOURS « MANAGEMENT », PARCOURS RECOMMANDE EN FORMATION INITIALE

SEMESTRE 1

UE 1 : Contexte organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 2 : Développement organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 3 : Gestion du personnel (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 60h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Techniques de gestion (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 5 : Management général (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 6 : Spécialisation (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 7 : Professionnalisation (CREDITS : 3 - Volume total : 2 mois minimum)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu pour les UE 3 et 6,
- contrôle terminal pour les UE 1, 2, 4 et 5,
- un rapport de stage pratique pour l'UE 7,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Le premier semestre est validé lorsque :

- la moyenne des UE qui le composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20,
- la moyenne de chaque UE est égale ou supérieure à 07/20.

Le deuxième est validé lorsque :

- la moyenne des UE qui le composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20,
- la moyenne des UE 4, 5 et 6 est égale ou supérieure à 07/20,
- la note obtenue à l'UE 7 est égale ou supérieure à 10/20.

L'année est acquise lorsque les 2 semestres sont validés.

M1 PARCOURS « MANAGEMENT », PARCOURS RECOMMANDE EN FORMATION CONTINUE

SEMESTRE 1

UE 1 : Contexte organisationnel (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 49h)

UE 2 : Développement organisationnel (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 28h)

UE 3 : Fondamentaux de gestion (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 70h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Techniques de gestion (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 56h)

UE 5 : Management général (CREDITS : 6 - Volume horaire total : 28h)

UE 6 : Professionnalisation (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 21h)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu et examen terminal pour les UE 1, 2 et 4,
- contrôle terminal pour les UE 3, 5 et 6,
- un rapport de stage pratique pour l'UE 6,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé lorsque chacune des UE qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacun des semestres est acquis.

MASTER 2 « ADMINISTRATION DES ENTREPRISES », PARCOURS FORMATION INITIALE

SEMESTRE 1

UE 1 : Connaissance de l'entreprise (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 2 : Comptabilité (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 60h)

UE 3 : Techniques quantitatives de gestion (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Fonctions de l'entreprise 1 (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 90h)

UE 5 : Fonctions de l'entreprise 2 (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 80h)

UE 6 : Professionnalisation (CREDITS : 5 - Volume minimal : 3 mois)

Modalités de contrôle des connaissances :

- un contrôle continu pour tous les enseignements,
- un rapport de stage pratique et une soutenance pour l'UE 6,
- une session unique d'examen.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé lorsque toutes les UE qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacun des semestres qui la composent sont acquis.

MASTER 2 « ADMINISTRATION DES ENTREPRISES », PARCOURS FORMATION CONTINUE

SEMESTRE 1

UE 1 : Connaissance de l'entreprise (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 42h)

UE 2 : Comptabilité (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 28h)

UE 3 : Techniques quantitatives de gestion (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 42h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Fonctions de l'entreprise 1 (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 70h)

UE 5 : Fonctions de l'entreprise 2 (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 56h)

UE 6 : Professionnalisation (CREDITS : 5 - Volume minimal : 2 mois de stage pratique* ; le stagiaire de formation continue peut toutefois être dispensé du stage pratique s'il dispose d'une expérience professionnelle en rapport avec la formation ; le rapport et la soutenance portent alors sur cette expérience)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle terminal pour tous les enseignements,
- un rapport de stage pratique* et une soutenance pour l'UE 6,
- deux sessions d'examen pour le contrôle terminal.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé lorsque toutes les UE qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacun des semestres qui la composent sont acquis.

MASTER 2 « ADMINISTRATION DES ENTREPRISES », PARCOURS APPRENTISSAGE

SEMESTRE 1

UE 1 : Connaissance de l'entreprise (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 72h)

UE 2 : Comptabilité (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 52h)

UE 3 : Techniques quantitatives de gestion (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 72h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Fonctions de l'entreprise 1 (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 76h)

UE 5 : Fonctions de l'entreprise 2 (CREDITS : 8 - Volume horaire total : 56h)

UE 6 : Mémoire (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 20h)

UE 7 : Professionnalisation (CREDITS : 0 - Volume horaire total : 52h)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu pour les UE 1 à 5,
- un mémoire dans l'UE 6,
- deux sessions d'examen.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

L'année est validée lorsque chacune des UE qui la composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

MASTER 2 « ADMINISTRATION DES ENTREPRISES », PARCOURS MBA

SEMESTRE 1

UE 1 : Introduction to european business practices (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

UE 2 : Accounting (CREDITS : 12 - Volume horaire total : 60h)

UE 3 : Quantitative methods in management (CREDITS : 9 - Volume horaire total : 60h)

SEMESTRE 2

UE 4 : Specialization Finance (CREDITS : 15 - Volume horaire total : 90h)

UE 5 : Specialization Marketing (CREDITS : 10 - Volume horaire total : 80h)

UE 6 : Professional experience (CREDITS : 5 - Volume total : 4 mois)

Modalités de contrôle des connaissances :

- contrôle continu pour les UE 1 à 5,
- un rapport de stage pratique dans l'UE 6,
- une session unique d'examen.

Modalités de capitalisation et de compensation :

Chaque UE est acquise pour une durée illimitée lorsque la moyenne des notes des matières qui la composent, affectées de leur coefficient, est égale ou supérieure à 10/20. Cette compensation s'effectue sans note éliminatoire.

Chaque semestre est validé lorsque toutes les UE qui le composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

L'année est validée lorsque chacune des UE qui la composent sont acquises. Il n'y a pas de compensation entre UE.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
En contrat d'apprentissage	X		Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
Après un parcours de formation continue	X		Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
En contrat de professionnalisation	X		Jury composé de membres de l'équipe pédagogique, enseignants-chercheurs ou professionnels en activité
Par candidature individuelle	X		Possible pour tout ou partie du diplôme par la VES. Même jury.
Par expérience dispositif VAE	X		Membres permanents de la commission de VAE, responsable de la formation, intervenants dans la formation (un enseignant-chercheur et un professionnel)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 janvier 2012 relatif aux habilitations de l'Université Bordeaux IV à délivrer les diplômes nationaux
Décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.u-bordeaux.fr/formation/enquetes-et-statistiques>

Autres sources d'information :

www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGMANO_111/master-1-management
www.u-bordeaux.fr/formation/PRGMGMANO_216/master-2-professionnel-administration-des-entreprises
www.u-bordeaux.fr/Colleges-et-departements/College-Droit-science-politique-economie-et-gestion/IAE-Bordeaux
www.u-bordeaux.fr

[Université de Bordeaux](http://www.u-bordeaux.fr)

Lieu(x) de certification :

Université de Bordeaux : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]
Pôle Universitaire de Sciences de Gestion (PUSG) de Bordeaux

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pôle Universitaire de Sciences de Gestion (PUSG) de Bordeaux
Cursus délocalisés à Agen, Brive/Périgueux, Pau/Bayonne, Fort-de-France, Dakar

Historique de la certification :

Continuation du DESS CAAE (Certificat d'Aptitude à l'Administration des Entreprises)

Certification suivante : Domaine DROIT, ÉCONOMIE, GESTION, Mention Management et Administration des Entreprises